



Mettre en place un paiement à l'épisode de soins chirurgical comprenant, dans un périmètre défini, l'amont, le séjour hospitalier et l'aval, pour la colectomie pour cancer, la prothèse totale de hanche et la prothèse totale de genou



**Porteur du projet :**  
Assurance Maladie et  
Ministère des solidarités et de la santé



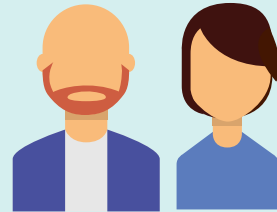
11 RÉGIONS



Durée :  
5 ans



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :  
28.000 K€



Patients nécessitant une chirurgie pour cancer, prothèse de hanche ou de genou  
23.400 patients bénéficiaires



Publié au  
Journal officiel  
du 23/07/2019 et  
modifié le 21/12/2021



Financement partiellement substitutif et complémentaire : forfait à l'épisode de soins (7,5 mois pour prothèse de genou 4,5 mois pour prothèse de hanche et colectomie) prenant en compte les caractéristiques et les facteurs de risques des patients, associé à un paiement à la qualité et à la performance

Art.  
51

Innovation

En santé

